



ÉDITO

## LE VÉLO, UNE SOLUTION POUR LA MOBILITÉ

Chaque année nous aménageons de nouvelles voies dans le cadre de notre plan vélo qui vise, je le rappelle, à relier le centre-ville d'Aix-en-Provence aux quartiers et villages. Mais également, en parallèle, à renforcer et développer le maillage des itinéraires secondaires.

Nous savons que l'utilisation du vélo est l'une des solutions d'avenir de la mobilité. Sa pratique présente de nombreux avantages : sur l'environnement bien sûr, mais aussi sur la santé, le bien-être et les finances des ménages.

Notre rôle en tant que collectivité est d'aménager les équipements qui permettront de sécuriser sa pratique afin d'accompagner son développement. Et nous le voyons, le vélo fait chaque jour de nouveaux adeptes à Aix-en-Provence. C'est encourageant.

A terme, ce plan sera accompagné d'une signalétique qui permettra de se repérer plus facilement dans ses déplacements à vélo. « Les lignes Aixoises », c'est leur nom, se présenteront sur le modèle d'un réseau de bus où chacun pourra composer son itinéraire selon ses besoins.

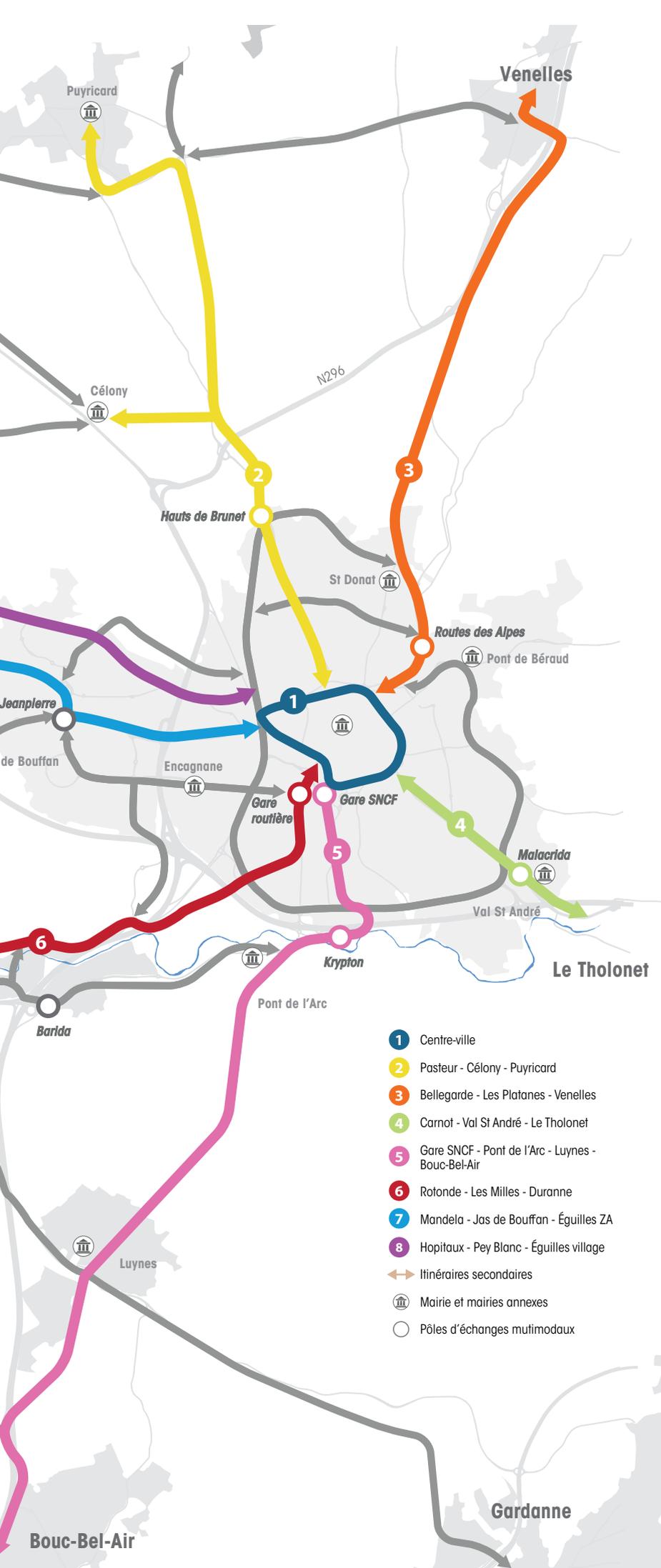
**Sophie Joissains**  
Maire d'Aix-en-Provence



# LES LIGNES aixoises

## Les Lignes Aixoises.

C'est le nom du réseau cyclable qui se développe sur Aix-en-Provence. Accompagné d'une signalétique dédiée, il permettra de s'orienter facilement dans ses déplacements à vélo avec des stations symbolisant les axes secondaires. À terme, l'objectif est de créer un plan permettant d'identifier rapidement son parcours en empruntant des voies sécurisées.



- 1 Centre-ville
- 2 Pasteur - Célony - Puyricard
- 3 Bellegarde - Les Platanes - Venelles
- 4 Carnot - Val St André - Le Tholonet
- 5 Gare SNCF - Pont de l'Arc - Luynes - Bouc-Bel-Air
- 6 Rondelle - Les Milles - Duranne
- 7 Mandela - Jas de Bouffan - Éguilles ZA
- 8 Hopitaux - Pey Blanc - Éguilles village
- ↔ Itinéraires secondaires
- Ⓜ Mairie et mairies annexes
- Pôles d'échanges multimodaux

La Ville investit chaque année en moyenne entre 3 et 4 millions d'euros dans les aménagements cyclables.

*Hors participation de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département et de la Métropole.*